

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT**  
**ASSEMBLEE GENERALE**

**Extrait du procès-verbal de la séance du vendredi 15 décembre 2023**

**Objet : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

**L'an deux mille vingt-trois le 15 décembre à 10h30 ,**

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à l'Hôtel du Département sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

**Date de la convocation** : le 13 novembre 2023

**Nombre de membres en exercice** : 307

**Nombre de membres présents** : 21 ; **Pouvoirs** : 7 ; **Votants** : 28

***Présents*** : Arod Christine, Artigue Pierre, Astor Jean-Louis, Aury Jean-Pierre, Avrillaud Isabelle, Baiget Adeline, Boureau Pascal, Fabregas Véronique, Fernandez Marc, Frezouls Jean-Philippe, Graglia Fabrice, Hollard Solange, Irvoas Rozenn, Lauras Bernard, Leyreloup Marie, Morice Michel, Roques Geneviève, Rumeau Nathalie, Sere Frédéric, Spitz Audrey, Visentin Franck.

***Absents ayant donné procuration*** : Cazelles Nathalie a donné procuration à Boureau Pascal, Changeux Anna a donné procuration à Boureau Pascal, Floureusses Sandrine a donné procuration à Boureau Pascal, Mener Emilie a donné pouvoir à Boureau Pascal, Milioti Nicole a donné pouvoir à Rumeau Nathalie, Romeo Pascale a donné pouvoir à Rumeau Nathalie, Soucasse Piquemal a donné procuration à Rumeau Nathalie,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

**Vu** l'avis conforme du comptable public en date du 30 mai 2023 en annexe à la présente délibération ;

**Considérant** la nécessité de procéder à la mise en place de cette nomenclature au 1er janvier 2024 ;

**Considérant** que cette norme comptable s'appliquera au budget principal ;

**Vu** le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

**Après en avoir délibéré, l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement :**

- autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement ;
- autorise M. Le Président à signer tous les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

**Pascal BOUREAU**

Président

Haute-Garonne Environnement

Signé par : Pascal BOUREAU  
Date de signature : 04/01/2024  
Qualité : Président de HGE

